

ENGAGÉS

RAPPORT EURHO-GR®

2016



**RÉFÉRENTIEL RSE
POUR LE SECTEUR
DU LOGEMENT SOCIAL**

Rapport de vérification des Informations sociales, environnementales et sociétales

A l'attention de Messieurs :

Roger Madec, Président de l'Office Public de l'Habitat, Paris Habitat

Stéphane Dauphin, Directeur général, Paris Habitat

Objectifs de la mission

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de l'Office Public d'Habitat (OPH), Paris Habitat, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel responsable au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Direction

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Indicateurs »), établies conformément aux référentiels utilisés par Paris Habitat.

Responsabilité d'AFNOR Certification

La responsabilité d'AFNOR Certification consiste :

- à attester de la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations prévues à l'article R. 225-105-1 ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce,
- à exprimer un avis motivé portant :
 - d'une part sur la sincérité des informations,
 - d'autre part, sur les explications données par l'OPH sur l'absence de certaines informations,
- à indiquer les diligences mises en œuvre pour accomplir notre mission de vérification.

Déclaration d'indépendance et de compétence

AFNOR Certification déclare que sa mission et son avis ont été élaborés en toute indépendance et impartialité vis-à-vis de l'OPH, Paris Habitat. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les bonnes pratiques professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Les vérificateurs sont habilités et mandatés sur chaque mission sur la base de leurs connaissances, expériences et qualifications.

Nature et portée de la vérification

Dans le cadre de l'attestation de présence, la mission d'AFNOR Certification a consisté à :

- prendre connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de l'OPH, et de ses engagements sociétaux, et le cas échéant des actions ou programmes qui en découlent ;

- comparer la liste des informations mentionnées dans le rapport annuel responsable de 2016 de l'OPH avec la liste prévue à l'article R. 225-105-1 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R. 225-105 ;
- vérifier la mise en place par l'OPH d'un processus de collecte visant à l'exhaustivité et la cohérence des informations mentionnées dans le rapport de gestion et d'identifier les irrégularités.

Dans le cadre de l'avis motivé sur la sincérité des informations, nous avons mené 14 entretiens avec 23 personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de l'OPH, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Diligences

- Pour vérifier la présence des informations, nous avons analysé le rapport annuel responsable 2016 par rapport aux informations prévues à l'article R.225-105-1,
- Pour vérifier la sincérité des informations présentes dans le rapport annuel responsable 2016 de Paris Habitat, AFNOR Certification a mandaté une vérificatrice, Valérie Schneider, dont la mission s'est déroulée du 13 au 16 juin 2017,
- Pour effectuer ces tests de détails, nous avons mené sur ces différents indicateurs les vérifications suivantes :
 - ✓ Revue des procédures ;
 - ✓ Tests de cheminements ;
 - ✓ Tests de consolidation ;
 - ✓ Revue de la validation ;
 - ✓ Revue des informations publiées.
- Les méthodes d'échantillonnage retenues permettent d'obtenir une incertitude associée de 5% et une marge d'erreur de 3%. Le taux de couverture des informations testées va de 5% à 100%.
- Les tests de détails ont été menés sur les indicateurs les plus pertinents au regard de l'activité de Paris Habitat et des attentes des parties prenantes. Les indicateurs sélectionnés sont les suivants :

0.1	SOCIETAL	Patrimoine total : répartition des logements locatifs par catégorie, par type et par période de construction
0.5	SOCIAL	Effectif total moyen
SOC 1.1	SOCIETAL	Croissance de l'offre de logements locatifs
SOC 1.2	SOCIETAL	Répartition des logements livrés et acquis dans l'année par type et par catégorie
SOC 1.3	SOCIETAL	Production en accession sociale
SOC 1.4	SOCIETAL	Part du parc locatif adapté aux personnes âgées et/ou handicapées
SOC 1.5	SOCIETAL	Offre spécifique en structures collectives : Etudiants (rés. universitaires), Personnes handicapées, Ménages en situation de fragilité (CHRS, rés. Sociales,...), Travailleurs (FJT, FTM)
SOC 2.1	SOCIETAL	Niveau moyen des loyers sur l'ensemble du parc et sur le parc et sur les logements neufs livrés ou acquis dans l'année
ENV 1.1	ENVIRONNEMENT	Classement énergétique du patrimoine et selon les émissions de gaz à effet de serre

ENV 1.2	ENVIRONNEMENT	Part des logements alimentés en énergies renouvelables par une technologie dédiée
ENV 2.1	ENVIRONNEMENT	Part de logements livrés ayant fait l'objet d'un label ou d'une certification environnementale (neufs et réhabilités)
ENV 2.3	ENVIRONNEMENT	Emissions de CO2 liées aux déplacements : niveau moyen d'émissions des véhicules de service et de fonction
ECO 1.3	ECONOMIQUE	Effort annuel moyen en production et acquisition du parc de logements
ECO 1.5	ECONOMIQUE	Taux de vacance au 31/12
ECO 2.2	ECONOMIQUE	Heures d'insertion générées par l'activité économique
ECO 2.3	ECONOMIQUE	Nombre et typologie des partenaires économiques : part d'entreprises locales
HR 1.4	SOCIAL	Rémunérations annuelles brutes moyennes, par sexe et catégorie
HR 1.5	SOCIAL	Ecart de rémunérations : ration entre les 5 plus élevés et les 5 plus faibles
HR 2.1	SOCIAL	Volume annuel de formation par catégorie de salariés
HR 3.1	SOCIAL	Taux d'absentéisme
GOV 2.1	SOCIETAL	Satisfaction des locataires
GOV A	SOCIETAL	Ethique et déontologie à tous les niveaux de l'organisme

Attestation et avis motivé

Sur la base des diligences menées lors de cette mission de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales de Paris Habitat,

- nous attestons de la présence dans le rapport annuel responsable 2016 de l'OPH de toutes les informations prévues par l'article R. 225-105-1.
- nous déclarons n'avoir pas relevé d'anomalie significative de nature à mettre en cause la sincérité des informations suivantes présentées dans le rapport annuel responsable 2016 :
 - ✓ Patrimoine total : répartition des logements locatifs par catégorie, par type et par période de construction
 - ✓ Croissance de l'offre de logements locatifs
 - ✓ Répartition des logements livrés et acquis dans l'année par type et par catégorie
 - ✓ Production en accession sociale
 - ✓ Part du parc locatif adapté aux personnes âgées et/ou handicapées
 - ✓ Offre spécifique en structures collectives : Etudiants (résidences universitaires), Personnes handicapées, Ménages en situation de fragilité (CHRS, résidences. Sociales,...), Travailleurs (FJT, FTM)
 - ✓ Niveau moyen des loyers sur l'ensemble du parc et sur le parc et sur les logements neufs livrés ou acquis dans l'année
 - ✓ Classement énergétique du patrimoine et selon les émissions de gaz à effet de serre
 - ✓ Part des logements alimentés en énergies renouvelables par une technologie dédiée
 - ✓ Part de logements livrés ayant fait l'objet d'un label ou d'une certification environnementale (neufs et réhabilités)
 - ✓ Emissions de CO2 liées aux déplacements : niveau moyen d'émissions des véhicules de service et de fonction
 - ✓ Effort annuel moyen en production et acquisition du parc de logements
 - ✓ Taux de vacance au 31/12
 - ✓ Nombre et typologie des partenaires économiques : part d'entreprises locales
 - ✓ Rémunérations annuelles brutes moyennes, par sexe et catégorie
 - ✓ Ecart de rémunérations : ration entre les 5 plus élevées et les 5 plus faibles
 - ✓ Taux d'absentéisme
 - ✓ Satisfaction des locataires
 - ✓ Ethique et déontologie à tous les niveaux de l'organisme

Observations

Pour certaines données analysées, des écarts mineurs ont été constatés ; ils relèvent de saisies ou classements à vérifier, de coordination interservices quant aux périodes de valorisation des données à instaurer, de possibilités de croisements des données en lien avec des outils de gestion automatisés et/ou de communication transversale à renforcer. Des observations peuvent être portées quant à la validation des données sans remettre en cause la sincérité des informations pour les indicateurs suivants :

- ✓ Effectif total moyen
- ✓ Volume annuel de formation par catégorie de salariés
- ✓ Heures d'insertion générées par l'activité économique

Réserves

Aucune réserve n'est à émettre.

Fait à Saint-Denis, le 5 juillet 2017

AFNOR Certification
11 rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint Denis

Mélodie MERENDA

Référent technique



Signature

PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL EURHO-GR®

Le référentiel EURHO-GR® a été développé par DELPHIS* en collaboration avec les sociétés membres d'EURHONET (European Housing Network) avec pour objectif de proposer une base commune de comparaison des pratiques et des performances, tout en respectant la diversité des contextes nationaux. La version française du référentiel (avec les indicateurs spécifiques français) comporte 71 indicateurs représentés par une feuille dans un classeur Excel : 57 indicateurs quantitatifs et 14 indicateurs qualitatifs (ou encarts descriptifs).

Le référentiel a pour ambition de rendre compte de la performance globale d'un organisme de logement social, en évaluant les impacts sociaux, environnementaux et économiques des activités de l'entreprise. Chaque indicateur considéré isolément est révélateur d'une performance, néanmoins, il est important de garder en tête que les performances de l'organisme doivent être interprétées au regard de l'ensemble des indicateurs.

Le référentiel EURHO-GR® est organisé autour de 5 problématiques :

1. PROMOUVOIR L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES TERRITOIRES

Le thème de l'équilibre social est traité à travers 16 indicateurs et 3 encarts descriptifs, qui visent à évaluer dans quelle mesure l'organisme contribue à l'attractivité, à la stabilité et au développement social des territoires par son offre de logements, une réponse adéquate aux besoins et attentes des habitants et son implication locale en soutien à la mixité et la cohésion sociale.

'Correspondance avec les questions centrales de l'ISO 26000 : « communautés et développement local » ; « questions relatives aux consommateurs ».

2. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Cette seconde partie du référentiel pose la question de l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, ainsi que celle des mesures mises en place pour maîtriser cet impact. Les 8 indicateurs « environnementaux » et les 3 encarts descriptifs couvrent, de manière systématique, les principales problématiques d'une politique environnementale (énergie, transport, eau, déchets, gestion...), telles qu'elles sont définies dans le standard du GRI (Global reporting initiative).

'Correspondance avec la question centrale de l'ISO 26000 : « environnement ».

3. CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE DURABLE

Cette troisième partie aborde la question de la durabilité économique de l'entreprise et de son environnement, et de l'intégration des principes et objectifs de RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) dans ses achats et ses relations aux fournisseurs. Ce thème comporte 9 indicateurs et 1 encart descriptif.

'Correspondance avec la question centrale de l'ISO 26000 : « loyauté des pratiques ».

4. VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES

Cette partie concerne la gestion responsable des ressources humaines. Les 10 indicateurs « RH » et les 2 encarts descriptifs permettent d'évaluer dans quelle mesure l'organisme propose un environnement attractif, sûr et équitable à ses salariés.

'Correspondance avec les questions centrales de l'ISO 26000 : « relations et conditions de travail » ; « droits de l'homme ».

5. GOUVERNANCE ET RELATIONS AUX PARTIES PRENANTES

La dernière partie de ce référentiel est consacrée à la question de la bonne gouvernance, qui implique d'une part une qualité de relations entre l'organisme et ses parties prenantes internes et externes, ainsi que des processus internes clairs, efficaces et éthiques, contribuant à la diffusion de la RSE à tous les niveaux de l'organisme. Ce thème comporte 5 indicateurs et 5 encarts descriptifs.

'Correspondance avec la question centrale de l'ISO 26000 : « gouvernance ».

* DELPHIS détient la propriété intellectuelle du référentiel EURHO-GR®, qui a fait l'objet d'un dépôt à l'INPI. Seuls peuvent utiliser le référentiel et le présent outil les organismes y ayant été autorisés par DELPHIS.



DELPHIS
HABITAT & INNOVATION

EXIGENCES	OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none">• Référentiel complet• Contrôle de cohérence des données par les pairs• Respect des lignes directrices pour les rapports narratifs• Vérifications des données par un tiers agréé	<ul style="list-style-type: none">• Élargir et compléter le reporting• Fiabiliser les données• Revue par les pairs, benchmarking• Analyser et commenter via un rapport narratif• Renforcer la fiabilité et la crédibilité des rapports par une vérification externe

Ce rapport répond aux exigences du niveau 3 d'EURHO-GR® :

1. L'ensemble des indicateurs EURHO-GR® sont inclus dans les tableaux de reporting.
2. Les données fournies ont fait l'objet d'une vérification de cohérence par DELPHIS.

3. Le rapport est conforme aux lignes directrices EURHO-GR®.
4. 22 indicateurs ont fait l'objet d'une vérification par un tiers (voir p. 2-3) sur l'exercice 2016. Ces indicateurs sont signalés par le symbole

Toutes les données chiffrées indiquées dans le rapport EURHO-GR® font l'objet d'une méthode de calcul spécifique au référentiel.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL EURHO-GR® FR - EXERCICE 2016

N°	CONTEXTE - NOM DE L'INDICATEUR	2014	2015	2016	UNITÉS	
0.1 <input checked="" type="checkbox"/>	Patrimoine total	125 859	127 346	125 011	logements	
	Logements locatifs	122 299	123 136	123 858	logements	
	Structures collectives (foyers, CHRS, résidences autonomie, etc.) (1)	3 560	4 210	1 153	Eq-logements	
	Répartition des logements locatifs :					
	Par catégorie	« Très social »	1,33	1,78	2,50	%
		« Social »	75,10	75,59	75,99	%
		« Social Intermédiaire »	20,59	19,65	18,47	%
		« Intermédiaire »	2,22	2,20	2,19	%
		Locatif non conventionné à loyers maîtrisés	0,76	0,78	0,85	%
		Logements financés en PSLA	0,00	0,00	0,00	%
	Par type	Type 1	14,03	14,04	13,95	%
		Type 2	28,55	28,55	28,41	%
		Type 3	32,61	32,64	32,78	%
		Type 4	18,80	18,79	18,86	%
		Type 5	5,11	5,10	5,12	%
		Type 6 et plus	0,89	0,88	0,88	%
	Par année de construction	Avant 1949	38,41	38,20	38,12	%
Entre 1949 et 1974		33,30	33,20	32,69	%	
Entre 1975 et 2004		25,57	25,39	25,21	%	
Après 2004		2,71	3,21	3,99	%	
0.2	Logements en habitat collectif	100,00	100,00	100,00	% du parc	
0.3	Logements situés en zones urbaines prioritaires (2)	41,45	28,38	28,09	% du parc	
	Logements situés sur des territoires n'ayant pas atteint le taux exigible de logements sociaux (facultatif)	49,36	49,44	43,73	% du parc	
0.4	Chiffre d'affaires total (hors charges récupérables) (3)	730 026	779 492	735 003	k€	
	Chiffre d'affaires issu des loyers (hors charges récupérables)	585 558	593 361	599 628	k€	
0.5 <input checked="" type="checkbox"/>	Effectif total moyen (4)	2 884,00	2 838,00	2 763,55	ETP	
0.6	Part des ménages recevant une aide au logement	36	36	36	% ménages	
0.7	Part des titulaires de bail de plus de 65 ans (5)	30	31	31	% ménages	
0.8	Nombre d'attributions dans l'année (6)	4 918	5 368	5 821	attributions	

(1) Le nombre à la baisse des structures collectives en 2016 s'explique par le transfert de 59 foyers, soit 3 312 équivalents logements, vers la filiale de Paris Habitat L'Habitation Confortable. Ce transfert a été appliqué de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2016. Les logements « locatif non conventionné à loyers maîtrisés » comportent les acquisitions sans dépôts de financement dans l'année, qui n'ont pas encore été financés.

(2) Le 14^e arrondissement a atteint le taux exigible de logements sociaux expliquant la baisse de logements.

(3) Le chiffre d'affaires total (hors récupération des charges locatives) est en baisse de -44,489 k€ soit -5,7 % en raison de la baisse des ventes d'immeubles. Le chiffre d'affaires issu des logements locatifs (revenus locatifs, hors récupération des charges locatives) est en hausse de 6,68 k€ soit +1,1 %.

(4) L'effectif est en baisse du fait de la diminution du nombre de CDD (contrats aidés et CDD de surcroît d'activité).

(5) En 2016, les données prennent en compte tous les locataires en titre âgés de 65 ans et plus logés dans le patrimoine géré par nos directions territoriales au 31/12/2016. Cette méthodologie a été utilisée pour redresser les données de 2015. La part importante de personnes âgées sur notre parc s'explique par le vieillissement de la population au niveau national, qui est renforcée sur notre patrimoine, ancien (centenaire) et caractérisé par un faible niveau de départ, de rotation, du fait de la tension de l'immobilier sur le marché parisien.

(6) Comme en 2015, le nombre d'attributions dans l'année porte sur le nombre de baux signés.

SOC – PROMOUVOIR L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES TERRITOIRES

Les indicateurs ci-dessous reflètent les efforts, la performance et l'impact de l'organisme en matière sociale, en particulier au regard des attentes des habitants et collectivités. Ils renvoient aux Finalités 1 (Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations) et 5 (Épanouissement de tous les êtres humains) du Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux

et aux Questions centrales « Questions relatives aux consommateurs » et « Communautés et Développement local » de la norme ISO 26000 sur la Responsabilité Sociétale. Les correspondances avec l'article R225-105-1 du Code de Commerce relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales sont indiquées ci-dessous.

SOC 1 – CONTRIBUTION À L'OFFRE DE LOGEMENTS ET AU CADRE DE VIE DES TERRITOIRES

Corr Art. R.225-105-1 : Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.

☑ CROISSANCE DE L'OFFRE		2014	2015	2016	UNITÉS
SOC1.1	Croissance de l'offre de logements locatifs	0,54	0,68	0,59	%
	Croissance de l'offre en structures collectives	6,68	18,26	-72,61	%
	Nombre de logements neufs livrés ou acquis	688	979	1 124	logements
	Nombre de logements anciens acquis	342	91	177	logements

Le nombre à la baisse des équivalents logements dans les structures collectives, ainsi que l'évolution à la baisse de l'offre en foyers, en 2016, s'explique par le transfert de 59 foyers, soit 3 312 équivalents logements, vers la filiale de Paris Habitat L'Habitation Confortable. Ce transfert a été appliqué de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2016 (cf. 0.1).

☑ RÉPARTITION DES LOGEMENTS LIVRÉS ET ACQUIS DANS L'ANNÉE		2014		2015		2016		UNITÉS	
		Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²		
SOC1.2	Par type (nombre et surface moyenne)	T1	232	27	177	30	266	27	%
		TII	253	42	159	47	250	45	logements
		TIII	297	62	408	63	418	65	
		TIV	190	82	272	78	310	80	
		TV	55	99	49	90	53	95	
		TVI et plus	3	121	5	106	4	108	
Répartition par catégorie (1)	« Très social »		125		139		269		logements
	« Social »		659		561		635		logements
	« Social Intermédiaire »		206		361		349		logements
	« Intermédiaire »		0		0		0		logements
	Logements non conventionnés à loyers maîtrisés		40		9		48		logements

L'augmentation du nombre de T1 et T2 en 2016 est à rapporter au volume global de livraisons de logements, les cahiers des charges comportant des ratios en matière de typologie de logements. Parmi le nombre de T1, figure une particularité. Paris Habitat a acquis 46 logements, ou lots, sur l'opération 21, rue Montcalm et 20, rue des Cloys, dans le 18^e arrondissement. 2 logements sont en réalité des réduits qui ne seront pas disponibles à la location.

Les logements « locatif non conventionné à loyers maîtrisés » comportent les acquisitions sans dépôts de financement dans l'année, qui n'ont donc pas encore financés.

(1) « Très social » : PLAI ou équivalents ; « Social » : PLUS ou équivalents ; « Social intermédiaire » : PLS ou équivalents ; « Intermédiaire » : PLI ou équivalents (voir les équivalences définies par la CUS).

<input checked="" type="checkbox"/> SOC.1.3	PRODUCTION EN ACCESSION SOCIALE	2014	2015	2016	UNITÉS
	Logements neufs livrés	0	0	0	logements
	Logements neufs livrés en location-accession	0	0	0	logements

Paris Habitat ne propose pas de logements en accession sociale ou location-accession, du fait de l'importance de la demande locative et de la tension du marché locatif sur le territoire parisien.

<input checked="" type="checkbox"/> SOC.1.4	PART DU PARC LOCATIF ADAPTÉ AUX PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES	2014	2015	2016	UNITÉS
	Part de logements conformes à la réglementation PMR	1,25	1,79	2,76	%
	Part de logements adaptés au vieillissement labellisés ou certifiés	0	0	0	%
	Labels / certifications concernés	<i>Vivalib (agelib)</i>			
	Part des autres logements adaptés au handicap ou au vieillissement	1,34	1,72	2,26	
	Caractéristiques des logements concernés	<i>Suite recommandations Ergothérapeute et occupation du logement. Logements codés ACT + CAT + INT.</i>			

Comme convenu avec le réseau Delphis, cet indicateur porte sur les logements « adaptés et adaptables » (périmètre défini avec la ville de Paris notamment), expliquant l'évolution du chiffre en 2016. Ainsi, les 6 214 logements (3 413 + 2 801) comportent 2 974 logements adaptables.

<input checked="" type="checkbox"/> SOC.1.5	OFFRE SPÉCIFIQUE EN STRUCTURES COLLECTIVES	2014	2015	2016	UNITÉS
	Étudiants (rés. universitaires)	1 787	2 153	420	places
	Personnes âgées autonomes	765	866	391	places
	Personnes âgées dépendantes	68	168	33	places
	Personnes handicapées	229	229	37	places
	Ménages en situation de fragilité (CHRS, rés. Sociales...)	148	173	25	places
	Travailleurs (FJT, FTM)	398	491	247	places
	Autres (CADA, logements pour saisonniers, etc.)	165	130	0	places
	TOTAL	3 560	4 210	1 153	places

La baisse des données s'explique par le transfert de 59 foyers, soit 3 312 équivalents logements, de Paris Habitat vers sa filiale, L'Habitation Confortable.

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

FJT : Foyer de jeunes travailleurs

FTM : Foyer de travailleurs migrants

CADA : Centre d'accueil de demandeurs d'asile

SOC 2 - RÉPONSE AUX ATTENTES ET BESOINS DES LOCATAIRES ET ACCÉDANTS

Corr Art. R.225-105-1 : Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.

☑ NIVEAU MOYEN DES LOYERS		2014	2015	2016	UNITÉS	
SOC 2.1	Ensemble du parc (1)	Parc « Très social »	7,15	7,73	8,03	€/m² Shab
		Parc « Social »	6,25	6,32	6,40	€/m² Shab
		Parc « Social Intermédiaire »	9,69	9,75	10,27	€/m² Shab
		Parc « Intermédiaire »	11,28	11,30	11,32	€/m² Shab
		Logements non conventionnés à loyers maîtrisés	11,68	13,83	14,31	€/m² Shab
	Logements neufs livrés ou acquis dans l'année (1)	Parc « Très social »	7,52	7,58	8,38	€/m² Shab
		Parc « Social »	7,28	8,39	8,65	€/m² Shab
		Parc « Social Intermédiaire »	12,97	13,76	14,01	€/m² Shab
		Parc « Intermédiaire »	NA	NA	NA	€/m² Shab
		Logements non conventionnés à loyers maîtrisés	18,04	19,89	18,48	€/m² Shab

Les données 2014 et 2015 ont été redressées, le mode de calcul a évolué : auparavant, la moyenne des taux était prise en compte. Dorénavant, le calcul prend en compte le total du loyer par rapport au total de la surface. Cette nouvelle méthode est jugée plus juste.

(1) « Très social » : PLAI ou équivalents ; « Social » : PLUS ou équivalents ; « Social intermédiaire » : PLS ou équivalents ; « Intermédiaire » : PLI ou équivalents (voir les équivalences définies par la CUS).

SOC 2.2 TAUX D'EFFORT MOYEN DES MÉNAGES ENTRANTS (ATTRIBUTIONS DE L'ANNÉE)		2014	2015	2016	UNITÉS
SOC 2.2	Ménages aux ressources < 60 % des plafonds	23,26	23,58	22,83	%
	Ménages aux ressources > 60 % des plafonds	24,44	25,33	25,31	%

SOC 2.3		2014	2015	2016	UNITÉS
SOC 2.3	ÉVOLUTION GLOBALE DU MONTANT DES LOYERS (2)	0,70	0,47	0,02	%

L'augmentation de 0,02 % correspond à la hausse annuelle adoptée par le conseil d'administration (IRL [Indice de référence des loyers] au 3^e trimestre 2015).

(2) Augmentation globale des loyers décidée par le Conseil, différente de la variation individuelle de chaque loyer.

SOC 2.4		2014	2015	2016	UNITÉS
SOC 2.4	ÉVOLUTION DU MONTANT DES CHARGES LOCATIVES PAYÉES PAR LES LOCATAIRES	-1,10	0,96	0,19	€/m² Shab
	Évolution du montant des charges locatives payées par les locataires hors énergie	0,16	0,92	0,05	€/m² Shab

SOC 2.5 PERSONNEL CONTRIBUANT À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (3), DONT :		2014	2015	2016	UNITÉS
SOC 2.5	Médiateur(rice)	3	4	3	ETP
	Conseiller(e) social(e) ou en économie sociale et familiale	35	34	30	ETP
	Chargé(e) de pré-contentieux	NA	NA	NA	ETP
	Chargé(e) de contentieux	24	26	29	ETP
	Chargé(e) de recouvrement	NA	NA	NA	ETP
	Autre - préciser l'intitulé du poste (pour Autre)	NA	NA	NA	ETP

Ces chiffres traduisent la stabilité de l'effectif en CDI (Contrat à durée indéterminée).

(3) Personnel contribuant à hauteur de 50 % au moins de son temps à de l'accompagnement individualisé de ménages en situation de fragilité.

		2014	2015	2016	UNITÉS
SOC2.6	NOMBRE DE PLANS D'APUREMENT EN COURS AU 31 DÉCEMBRE	4 395	3 799	4 052	plans d'apurement
	Nombre de plans d'apurement ouverts entre le 01/01 et le 31/12 (facultatif)				plans d'apurement

Au 31/12/16 : Plans d'apurement en cours, portant sur les locataires présents, situations de pré-contentieux et contentieux, hors régularisation de charges.
Paris Habitat a mis en place dans le cadre d'une expérimentation liée au « Pacte parisien contre l'exclusion » des permanences en pied d'immeuble afin d'informer les locataires de leurs droits.

Cette initiative partenariale permet la rencontre de locataires dans un cadre convivial et moins formel. En parallèle, le travail plus classique de la mission sociale de l'Office s'est poursuivi, en s'appuyant sur un travail de prévention et d'accompagnement des publics fragilisés.

		2014	2015	2016	UNITÉS
SOC2.7	TAUX DE MUTATIONS INTERNES				
	Total	28,45	28,09	28,12	% des attributions
	Mutations internes dues à des démolitions ou travaux nécessitant un relogement	3,76	2,50	2,47	%

Comme en 2015, le nombre de mutations dans l'année porte sur le nombre de baux signés.
Les mutations internes au parc social (mutations inter-bailleurs) sont comptabilisées dans le décompte des mutations conformément à la définition des mutations de la ville de Paris

adoptée par Paris Habitat dans sa chartre des attributions (juin 2015). La charte des mutations de la ville de Paris comptabilise les relogements conventionnels et les mutations inter-bailleurs.
En 2016, sur les 1 637 mutations signées, 368 correspondent à des mutations inter-bailleurs.

		2014	2015	2016	UNITÉS
SOC2.8	SOUTIEN À L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ				
	Logements existants vendus à des particuliers dont :	NA	0	0	logements
	Logements vendus à des locataires de l'organisme	NA	0	0	logements
	Logements vendus avec une garantie de rachat et relogement	NA	0	0	logements

Cf. SOC 1.3.

RAISONS D'OMISSION :

- Information temporairement non collectée ou non consolidée
- NA** Information non applicable
- #** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

SOC 3 – CONTRIBUTION À LA MIXITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES

Corr Art. R.225-105-1: Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales; partenariats et mécénat.

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE DES MÉNAGES ENTRANTS (ATTRIBUTIONS DE L'ANNÉE)		2014	2015	2016	UNITÉS	
SOC 3.1	ÂGE du titulaire du bail	- de 25 ans	6,14	5,57	6,20	%
		25-39 ans	43,62	44,65	47,05	%
		40-59 ans	38,82	40,03	38,95	%
		60-74 ans	8,91	8,42	6,80	%
		75 ans et +	1,97	1,04	1,00	%
	RESSOURCES des ménages	< 60 % du plafond de ressources	69,58	69,19	68,18	%
		Comprises entre 60 et 100 % du plafond de ressources	28,85	29,51	31,09	%
		> 100 % du plafond de ressources	1,02	1,02	0,72	%
	COMPOSITION des ménages	Personne seule	44,51	40,41	41,87	%
		Famille monoparentale	14,01	15,05	14,34	%
Couple sans enfant		19,01	19,43	19,02	%	
Couple avec enfant(s)		20,25	22,91	22,18	%	
Autre configuration (cohabitation, colocation...)		1,67	1,92	2,59	%	

Le périmètre porte sur les baux signés. Pour les années 2014 et 2015, les écarts entre l'indicateur 0.8 et le SOC 3.1 (27 pour 2014 et 15 pour 2015) sont dus à des modifications du SI (Système d'information) (annulation, report de signatures), les deux indicateurs ayant été actualisés à des dates différentes.

SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS LOCAUX :		2014	2015	2016	UNITÉS
SOC 3.2	portés par les associations de locataires	73 740	72 257	69 509	€
	portés par d'autres associations	419 710	447 844	443 070	€

Le montant versé aux associations de locataires s'inscrit dans le cadre de la Commission d'appel à projet du Plan de concertation locative. Par ailleurs en 2016, 129 conventions ont été signées et réalisées par Paris Habitat avec des associations œuvrant en faveur du développement local. Parallèlement, Paris Habitat a créé une Fondation dédiée à la jeunesse, en 2016, qui soutient également des projets avec des associations, favorisant la réussite des jeunes sur nos territoires.

Ainsi, depuis la mise en place de la Fondation Paris Habitat, le 18 février 2016, 95 projets ont été soutenus pour un montant de près de 604 000 €, auprès de 55 associations différentes, dont 7 clubs de prévention. La participation de la Fondation correspond à un peu plus de 30 % du coût total des projets soutenus (78 % pour les chantiers éducatifs / 15 % pour les autres projets).

LOCAUX MIS À DISPOSITION D'ASSOCIATIONS		2014	2015	2016	UNITÉS
SOC 3.3	Associations de locataires	75	86	83	locaux
	Autres associations	585	587	588	locaux

En 2016, une mission de préfiguration d'un GIE (Groupement d'intérêt économique) visant à regrouper la commercialisation des locaux commerciaux des trois bailleurs sociaux à l'échelle parisienne, a débuté. Cette structure aura pour but de commercialiser les locaux commerciaux et associatifs.

SOC A - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES LOCATAIRES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Paris Habitat est engagé depuis plusieurs années dans une politique visant à favoriser le maintien dans le logement (cf. SOC 2.6) :

- une organisation adaptée : une équipe action sociale individuelle en direction territoriale depuis 2004 qui accompagne les locataires et un service accompagnement social individuel en direction centrale qui définit les politiques et soutient les équipes en Directions territoriales ;
- des mesures pour prévenir l'exclusion : plan de prévention des expulsions, un accompagnement en cas d'impayés.

En direction territoriale, 3 fois par mois les dossiers sont examinés de manière collégiale et partenariale : réunions tripartites gestion locative, service juridique et accompagnement social, réunions de coordinations dans le cadre d'assignations et de dépôt de réquisition, de pré-réquisition dans les cas de concours de la force publique.

SOC B - GESTION DE PROXIMITÉ ET PROGRAMMES DE COHÉSION SOCIALE

En vue de favoriser le lien social et de mettre en œuvre les objectifs du contrat de ville, 9 chargés de développement local en directions territoriales sont chargés de soutenir et d'animer les projets locaux, d'accompagner les agences dans le déploiement de leurs projets afin de mettre en place des actions adaptées aux besoins du territoire et des habitants. En 2016, Paris Habitat a signé les conventions d'utilisation de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) annexe des Contrats de Ville contractualisant des objectifs communs avec les communes abritant son patrimoine, contribuant notamment au développement social et urbain des nouveaux Quartiers prioritaires (QPV) définis en janvier 2015 (voir rapportannuel2016.parishabitat.fr). Ces conventions définissent, entre autres, les moyens supplémentaires accordés à la Gestion de ces quartiers par l'Office (thématiques : insertion, lien social, sur-entretien, tranquillité résidentielle, concertation sensibilisation des locataires, soutien au personnel de proximité, gestion des déchets et des encombrants, petits travaux d'amélioration de la qualité de service gestion urbaines de proximité...).

Le Plan de concertation cocative a également été réactualisé pour la période 2015-2018 (Cf. GOV. D).

Par ailleurs, l'année 2016 est marquée par la mise en œuvre opérationnelle de la Fondation de Paris Habitat, au profit des jeunes (voir rapportannuel2016.parishabitat.fr). Elle finance ainsi des projets locaux, soutenus par les chargés de développement local notamment, en lien avec l'Éducation, l'insertion, la culture ou le sport, favorisant ainsi la réussite des jeunes sur nos territoires.

SOC C - SANTÉ ET SÉCURITÉ DES LOCATAIRES

Les opérations inscrites dans le plan climat de la Ville de Paris font l'objet d'une certification NF habitat HQE tant pour les constructions neuves que pour les réhabilitations sur le patrimoine existant, gages de la qualité environnementale des logements livrés (voir rapportannuel2016.parishabitat.fr).

Paris Habitat se mobilise pour favoriser la sécurité et la santé de locataires et des habitants dans ses opérations, de construction ou de réhabilitation, dans le cadre de la charte environnementale de l'Office :

- Des méthodologies spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre des opérations de réhabilitation en milieu occupé (logements relais...) afin de palier tout risque sanitaire lié à l'amiante ; une politique de traitement des matériaux dégradés contenant de l'amiante ou du plomb lors de la relocation des logements a été mise en œuvre.
- Développement des chantiers à faible nuisances, réduction des sources de bruit dans le bâti et les travaux.
- Paris Habitat incite dans ses cahiers des charges à la mise en œuvre de matériaux biosourcés, et d'étiquette A, pour favoriser la qualité de l'air.
- En matière d'ondes électromagnétiques : Paris Habitat respecte la charte antenne relais 2003 entre ville et opérateurs sur ses bâtiments et a participé à la rédaction d'une nouvelle adoptée le 31 mars 2017.
- Afin d'améliorer le confort thermique, et notamment en été : choix d'isolants optimisant l'inertie (laine de roche, matériaux biosourcés...) augmentation des surfaces végétalisées et traitement des toitures de manière paysagère afin de réduire les îlots de chaleur et de contribuer à la biodiversité (qualité de l'environnement).
- Afin de favoriser la qualité de l'eau : un inventaire des bâtiments à risque à été réalisé, des analyses préventives annuelles (au-delà des obligations légales) ont été effectuées pour mesurer le taux de légionelles dans l'eau chaude sanitaire, des fiches de déclaration environnementales et sanitaires sont inscrites dans le cahier des charges pour la construction neuve et une interdiction de produits toxiques a été intégrée dans les marchés de fournitures de produits d'entretien (produits verts labellisés).
- Afin de prévenir les risques d'accidents domestiques et notamment incendie : équipement de l'ensemble du patrimoine de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée. Un salarié a été dédié à cette thématique, avec un profil d'expert sécurité incendie. Paris Habitat a signé une convention avec le Point information médiation multi-services (PIMMS) dans le cadre de l'opération ISIGAZ pour mener des actions de sensibilisation sur les dangers de l'utilisation du gaz, les bonnes pratiques en matière de sécurité.
- Protection contre les événements climatiques extrêmes (inondation, canicule) : Paris Habitat s'inscrit désormais dans les organes dédiés à ces sujets à la Ville de Paris. L'engagement de l'Office reste important en cas de crise, notamment pour son rôle de relais d'information au travers des gardiens.

La signature de la charte « bois construction publique exemplaire » et le développement d'opérations en construction bois (voir rapportannuel2016.parishabitat.fr), ainsi que la signature de la charte « 100 hectares » marquent par ailleurs notre engagement en faveur de l'environnement.

ENV – PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Les indicateurs ci-dessous renvoient aux indicateurs-clés des Finalités 2 (Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources) et 4 (Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère) du Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux, ainsi qu'aux indicateurs environnementaux des lignes directrices du secteur de la construction et l'immobilier

de la Global Reporting Initiative (GRI). Ils correspondent à la question centrale sur l'environnement de la norme ISO 26000 sur la Responsabilité Sociétale. Les correspondances avec l'article R225-105-1 du Code de Commerce, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

ENV 1 – LIMITATION DES IMPACTS DU PARC ET DE SON OCCUPATION

Corr. Art. R.225-105-1: Consommation d'énergie; Rejets de gaz à effet de serre; Consommation d'eau.

☑ CLASSEMENT ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE*		2014	2015	2016	UNITÉS	
ENV 1.1	A - bâti très performant	0,00	0,39	0,74	%	
	B - 51-90 kWh/m ² /an	0,50	0,50	2,42	%	
	C - 91-150 kWh/m ² /an	17,20	17,53	34,50	%	
	D - 151-230 kWh/m ² /an	51,10	50,75	57,18	%	
	E - 231-330 kWh/m ² /an	5,80	5,41	5,12	%	
	F - 331-450 kWh/m ² /an	0,20	0,10	0,05	%	
	G - bâti énergivore	0,00	0,00	0,00	%	
	Données non disponibles	25,20	25,32	0,00	%	
	CLASSEMENT DU PATRIMOINE SELON LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE*					
	< 6 kg CO ₂ /m ² /an	0,00	0,00	0,51	%	
	6-10 kg CO ₂ /m ² /an	0,00	0,39	0,51	%	
	11-20 kg CO ₂ /m ² /an	2,90	2,88	14,06	%	
	21-35 kg CO ₂ /m ² /an	32,70	32,93	69,71	%	
	36-55 kg CO ₂ /m ² /an	36,80	36,55	14,23	%	
	56-80 kg CO ₂ /m ² /an	1,90	1,89	0,98	%	
> 80kg CO ₂ /m ² /an	0,10	0,10	0,00	%		
Données non disponibles	25,60	25,26	0,00	%		
LOGEMENTS RÉCENTS (< 5 ANS)						
Performance énergétique*	Moyenne	150	143	120	kWh/m ² /an	
	Médiane	148	142	145	kWh/m ² /an	
Émissions de gaz à effet de serre*	Moyenne	28	27	19	kg d'équiv. CO ₂ /m ² /an	
	Médiane	27	27	25	kg d'équiv. CO ₂ /m ² /an	
PATRIMOINE LOCATIF TOTAL						
Performance énergétique*	Moyenne	172	169	158	kWh/m ² /an	
	Médiane	171	168	161	kWh/m ² /an	
Émissions de gaz à effet de serre*	Moyenne	37	36	25	kg d'équiv. CO ₂ /m ² /an	
	Médiane	36	36	25	kg d'équiv. CO ₂ /m ² /an	

* Source : diagnostics de performance énergétique.

(ENV 1.1) Un travail a été mené en 2016 avec GrDF pour améliorer le taux de disponibilité des consommations réelles sur le parc individuel gaz et avec Enedis pour récupérer les données de consommations réelles sur le parc individuel électrique, qui n'avaient jamais été collectées auparavant. Cela a conduit à une très nette amélioration du taux de disponibilité des consommations réelles sur l'ensemble du parc (objectif ISO 50001). Par ailleurs, la base de suivi des consommations a été remodelée pour calculer, à partir des consommations réelles, des valeurs de consommations moyennes par segment de patrimoine (en fonction de l'année de construction), par mode et énergie de chauffage et par an. Lorsque les consommations réelles n'ont pas pu être récupérées

pour un site (le problème le plus fréquent étant un problème de recoupement des adresses Paris Habitat et des adresses des concessionnaires d'énergie), la valeur par défaut est appliquée. Certaines valeurs de consommations réelles concernant les logements récents restent à fiabiliser (d'où une médiane élevée en comparaison à la moyenne). La performance énergétique définie ne se base pas sur les DPE (Diagnostic de performance énergétique), mais sur les consommations réelles de notre patrimoine, transmises par les concessionnaires d'énergie dans le cadre de partenariats de travail, et exploitées dans le cadre de notre démarche ISO 50001. Elles sont donc mises à jour chaque année et reflètent la performance réelle de nos bâtiments.

ENV 1.2	PART DES LOGEMENTS ALIMENTÉS EN ÉNERGIES RENOUVELABLES (TOUT OU PARTIE) (1)	2014	2015	2016	UNITÉS
	Par une technologie dédiée (solaire, etc.)	7,12	7,24	7,79	%
	Logements reliés à un chauffage urbain	27,05	28,05	28,10	%
	Logements couverts par des contrats spécifiques avec les fournisseurs d'énergie	-	0,00	0,00	%

L'augmentation du nombre de logements reliés à une technologie dédiée s'explique par la livraison d'immeubles neufs en 2016. En effet, les logements neufs livrés sont alimentés en énergies renouvelables (solaire, packs eaux grises pour les récupérer, photovoltaïque...).

(1) Un même logement peut être alimenté en énergies renouvelables par différentes sources.

ENV 1.3		2014	2015	2016	UNITÉS
	CONSOMMATIONS D'EAU SUR LE PATRIMOINE	1,80	1,70	-	m ³ /m ² /an
	Part du parc couverte par la mesure des consommations d'eau	99,05	99,26	-	%

Les données ne peuvent être fournies pour l'exercice 2016 car elles sont calculées avec un an de décalage.

ENV 1.4		2014	2015	2016	UNITÉS
	PART DE LOGEMENTS ÉQUIPÉS DE DISPOSITIFS HYDRO-ÉCONOMES (2)	10,68	11,90	13,98	%
	Nombre d'installations de récupération d'eau de pluie	-	0	3	installations

Le nombre de logements équipés de dispositifs hydro-économiques en année N comprend le nombre de logements équipés de dispositifs hydro-économiques en année N-1, auquel on rajoute le nombre de logements réhabilités en année N, ainsi que le nombre de logements neufs livrés au titre de la production en année N.

En matière d'entretien des espaces verts, des cuves de récupération d'eau de pluie ont été installées sur les groupes Gilbert Cesbron (Paris 17^e), Fontenay-sous-Bois et Bichat-Temple (Paris 10^e). Enfin, un accord a été passé entre Paris Habitat et Eau de Paris pour favoriser le raccordement à l'eau brute (non potable) des systèmes d'arrosage nouvellement créés.

(2) Seuls sont comptabilisés les logements dont les robinets, les chasses d'eau et les douches sont équipés de dispositifs hydro-économiques.

RAISONS D'OMISSION :

- Information temporairement non collectée ou non consolidée
- NA** Information non applicable
- #** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

ENV 2 – LIMITATION DES IMPACTS DES MODES DE PRODUCTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME

Corr Art. R.225-105-1 : Politique générale en matière environnementale ; Pollution et gestion des déchets ; Consommation d'énergie ; Rejets de gaz à effet de serre.

ENV 2.1	PART DE LOGEMENTS LIVRÉS AYANT FAIT L'OBJET D'UN LABEL OU D'UNE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE	2014	2015	2016	UNITÉS
	Logements neufs	91,58	85,84	88,10	% des livraisons
	Nom des labels/certifications	Habitat & Environnement Logement - Patrimoine Habitat & Environnement Logement			
	Logement réhabilités	34,88	66,59	50,81	% des livraisons
	Nom des labels/certifications	Patrimoine Habitat & Environnement Logement - Patrimoine Habitat Logement - Promotelec			

ENV 2.2		2014	2015	2016	UNITÉS
	OPÉRATIONS LIVRÉES CONFORMES AUX CRITÈRES DE « CHANTIERS À FAIBLES NUISANCES »	96,99	96,48	98,68	% des opérations

ENV 2.3	ÉMISSIONS DE CO ₂ LIÉES AUX DÉPLACEMENTS (3)	2014	2015	2016	UNITÉS
	Total des émissions de CO ₂ des déplacements professionnels quotidiens	125,29	106,80	83,47	t. de CO ₂
	Nombre de véhicules de service	224,00	237,00	233,00	véhicules
	Niveau moyen d'émissions des véhicules de service	123,98	112,00	103,52	g. de CO ₂ /km
	Nombre de véhicules de fonction	1,00	1,00	3,00	véhicules
	Niveau moyen d'émissions des véhicules de fonction	185,00	185,00	92,00	g. de CO ₂ /km

Paris Habitat dispose de deux types de flottes de véhicules. D'une part, les véhicules utilitaires gérés par la régie de l'Office, au profit des ouvriers intervenant sur notre patrimoine (jardiniers, menuisiers...). En 2016, la flotte était composée de 175 véhicules, dont 83 légers ou lourds et 92 véhicules de 2 ou 3 roues. 20 de ces véhicules sont électriques (3 vélos, 14 scooters, 2 utilitaires légers, 1 véhicule spécial pour les espaces verts). Le niveau moyen d'émissions des véhicules de service est de 109 g de CO₂/km pour un total de 59,8 t de CO₂. D'autre part, sur les 61 véhicules de service ou de fonction, au siège et en directions territoriales, 58 sont des véhicules de service (niveau moyen d'émissions de 88 g de CO₂/km) et 3 véhicules de fonction (niveau moyen 92 g de CO₂/km) pour un total CO₂ de 23,7 t. Parmi cette flotte, 14 sont des véhicules électriques et 11 des véhicules hybrides.

Les lignes « Niveau moyen d'émissions des véhicules de service » et « Niveau moyen d'émissions des véhicules de fonction » correspondent à la valeur moyenne des étiquettes constructeurs des véhicules concernés. La faible émission de CO₂ s'explique par la part de véhicules électriques, des véhicules récents qui génèrent moins de de CO₂, une part importante de scooters dans la flotte de véhicules utilitaires (43 % du parc), les scooters émettant moins de CO₂ que les autres véhicules, et la présence de locaux près des zones d'intervention, ce qui réduit les déplacements de de véhicules utilitaires.

(3) L'indicateur ENV 2.3 est calculé sur la base des informations fournies par les constructeurs sur les émissions des véhicules.

ENV 2.4	SITES FONCTIONNELS (HORS LOGES DE GARDIENS)	2014	2015	2016	UNITÉS
	Consommation énergétique moyenne	-	-	150	kWh/m ² /an
	Émissions moyennes de gaz à effet de serre	-	-	14	kg d'équiv. CO ₂ /m ² /an
	Source et périmètre couvert par la mesure sur les sites fonctionnels	38 sites / consommations électriques, gaz et CPCU			

Sont prises en compte les consommations électriques, les consommations de gaz et dans le cadre du CPCU, réseau de chaleur de Paris. Auparavant, seules les consommations électriques étaient reportées. Les « consommations énergétiques » ont été calculées sur les consommations réelles (factures).

RAISONS D'OMISSION :

- Information temporairement non collectée ou non consolidée
- NA** Information non applicable
- #** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

ENV A – SENSIBILISATION DES LOCATAIRES

L'Office engage depuis plusieurs années des actions pour faire évoluer les comportements de ses résidents en faveur de l'environnement et pour préserver leur cadre de vie et les ressources naturelles : sensibilisation des locataires, animations avec les associations locales pour développer les éco-gestes, économiser les énergies ou encore trier ou réemployer les déchets, au travers de dispositifs de compostage et de réemploi des encombrants (voir rapport annuel 2016.parishabitat.fr).

Par ailleurs, des actions sont menées sur des thématiques spécifiques :

- Consommation d'eau : Signature de la Charte gestion de l'eau qui prévoit des compteurs en pied d'immeuble télérelevés, ou encore l'expérimentation de récupération d'eau pluviale ; réalisation de supports de communication spécifiques ; échange autour du thème en Conseil concertation locative patrimoine (CCLP). 98 % de compteurs individuels sont désormais présents dans les logements.
- Consommation d'énergie : Les usagers du parc immobilier alimenté par l'électricité (8 000 logements au total) font l'objet d'un nouvel accompagnement par téléphone uniquement testé sur 8 sites totalisant 400 logements. Les premiers retours de cette campagne lancée début décembre 2016 pour une durée de 7 mois montrent un taux de pénétration plus favorable que d'autres campagnes plus classiques d'animation en pied d'immeuble. Les six thématiques environnementales de la nouvelle charte de Paris Habitat 2016-2020 intègrent un focus particulier locataire avec un volet sensibilisation-communication dédié.

ENV B – SENSIBILISATION ET FORMATION À L'ENVIRONNEMENT DES SALARIÉS ET DES FOURNISSEURS

Les cahiers des charges, dans les projets de maîtrise d'ouvrage, intègrent des prescriptions environnementales pour répondre aux exigences de Paris Habitat, au regard des normes ISO 50001, NF Habitat HQE et H&E et du SME (Système de management environnemental).

Les fournisseurs sont ainsi informés des consignes environnementales à intégrer dans leur offre et leurs prestations : chauffage collectif des immeubles à 19°C avec contrôle des températures et intéressement des prestataires, le respect du cahier des charges « chantier à faibles nuisances » (réduction des nuisances liées aux chantiers - gestion des déchets et du bruit, sécurité sur le chantier, choix des matériaux et produits utilisés, recherche de performance énergétique, promotion des énergies renouvelables), certification de fin de chantier (selon les travaux), utilisation de produits biodégradables pour l'entretien ménager des immeubles. Par ailleurs, les contrats d'entretien des espaces verts intègrent les traitements préservant l'environnement, le désherbage et la tonte, plus naturels, ou encore la gestion des déchets verts. Les prestataires sont invités à ne communiquer que les documents en rapport direct avec l'offre pour limiter les émissions de papier ; de même, une dématérialisation de la gestion des marchés a été mise en place.

La mise en œuvre du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, en 2017-2018, permettra de renforcer l'implication des

fournisseurs, dans cet engagement environnemental.

Auprès des salariés, des actions ont été menées : poubelles de tri, recyclage des gobelets, mise en place de vignettes écogestes dans les salles de réunion du siège, communication sur les actions engagées lors de la COP 21, sensibilisation sur le réemploi, au travers d'ateliers animés par des associations, dans le cadre d'une opération de valorisation des talents artistiques des salariés, « Les talents de Paris Habitat » ; ou encore, des visites guidées de jardins de Paris Habitat, dont un jardin ayant obtenu le label EcoJardin, assurées par les jardiniers de l'Office, afin de sensibiliser les collaborateurs au végétal, à la biodiversité en ville et à la gestion écologique des espaces verts. Des formations ont été réalisées pour nos salariés sur la thématique de l'environnement, notamment : « Valoriser le patrimoine urbain par une nouvelle approche paysagiste intégrée dans une démarche de développement durable », « La performance énergétique », « 2020 Cap sur le bâtiment à énergie positive », « L'eau chaude solaire dans les bâtiments ». La sensibilisation reste à développer et sera renforcée, dans le cadre de la Charte environnementale actualisée.

ENV C – MESURES DE PRISE EN COMPTE ET DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Paris Habitat compte aujourd'hui 105,5 hectares d'espaces verts, parmi lesquels 62 jardins partagés, dont 32 en quartier politique de la ville. La moitié de ces jardins est géré par la soixante de jardiniers de l'Office.

Paris Habitat, en recevant son 1^{er} label EcoJardin (voir rapport annuel 2016.parishabitat.fr), voit la gestion écologique de ses jardins reconnue.

Il devient le 1^{er} bailleur social public à recevoir ce titre. L'Office participe à un groupe de travail inter-bailleurs parisiens sur l'implantation et la maintenance des toitures et murs végétalisés, en collaboration avec les travaux de la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) de la Ville de Paris.

Le nouveau marché d'exportation de déchets verts produits par la régie Espaces verts (EV) prévoit un pourcentage de récupération du volume exporté, sous la forme de compost ou de paillage, pour alimenter les jardins de Paris Habitat dans un cycle vertueux.

Paris Habitat a participé à l'élaboration du plan biodiversité de la ville de Paris, et participe au groupe de travail dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité. La réconciliation du milieu urbain avec la nature fait partie de ses engagements en matière de développement durable.

L'Office favorise l'installation de la faune sur l'ensemble de ses sites : préservation d'oiseaux rares, installation de poulaillers, d'arbres à insectes ou de ruches... Des efforts importants ont été réalisés pour développer les espaces verts en prenant en compte la biodiversité, favoriser une gestion durable et choisir des végétaux adaptés au climat francilien (voir rapport annuel 2016.parishabitat.fr).

La conception des jardins est encadrée par un référentiel et un guide de recommandation à destination de nos maîtres d'œuvres, un réseau de composteurs spécifiquement destinés aux jardins de Paris Habitat a été mis en place (20 composteurs collectant des déchets ménagers et 20 des déchets verts) et des actions de sensibilisation auprès des locataires, animées par des associations, ont été menées.

ÉCO – CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE DURABLE

Les indicateurs ci-dessous renvoient aux questions centrales « Loyauté des pratiques » et « Communautés et le Développement local » de la norme ISO 26000, et à la Finalité 3 du Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux (Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables).

Les correspondances avec l'article R225-105-1 du Code de Commerce, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

ÉCO 1 – PÉRENNITÉ ET DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISME ET DE SON PATRIMOINE

ÉCO 1.1	AUTOFINANCEMENT NET RAPPORTÉ AUX LOYERS	2014	2015	2016	UNITÉS
		15,20	16,42	14,53	% des loyers

L'autofinancement net HLM s'établit à 101,1 M€ contre 114,5 M€ en 2015. Cette évolution s'explique par : La « marge sur cessions de stocks » en baisse de 9,4 M€, liée à une baisse des volumes cédés ; La baisse des loyers de 1,7 M€, liée au transfert à la filiale « L'Habitation Confortable » de 59 résidences sociales et logements étudiants ; La baisse des intérêts immobiliers de 5 M€ consécutive à la baisse des taux ; La hausse de la « sous-récupération » de 5,8 M€, liée à l'augmentation des dépenses récupérables d'entretien ascenseurs, des charges sur le câble, des dépenses de nettoyage en parties

communes, du dispositif d'accès parkings, des frais de contentieux ; Baisse des loyers des baux de 7,9 M€ lié au conventionnement de 3 groupes ex-SAGI du 17^e arrondissement ; La hausse de la cotisation de base CGLLS de 9,9 M€ (suite à la taxation de 85 % du SLS) ; La baisse des impôts et taxes de 1,9 M€ correspondant à des exonérations et des abattements de taxe foncière ; Le produit de mutualisation de 4,3 M€ ; La baisse des indemnités d'assurance de 2,1 M€ ; L'augmentation des remboursements d'emprunts locatifs de 4,5 M€ ; Autres variations de +0,98 M€.

ÉCO 1.2	EFFORT ANNUEL MOYEN EN MAINTENANCE, ENTRETIEN ET RÉHABILITATION DU PARC DE LOGEMENTS	2014	2015	2016	UNITÉS
		2 140	1 852	1 746	€/logement

ÉCO 1.3	EFFORT ANNUEL MOYEN EN PRODUCTION ET ACQUISITION DU PARC DE LOGEMENTS	2010-2014	2011-2015	2012-2016	UNITÉS	
		Investissement annuel moyen	154 264 237	231 612 350	325 979 895	€
		Par logement acquis ou produit	149 847	186 238	217 824	€/logement

ÉCO 1.4	ÉQUILIBRE FINANCIER MOYEN DES OPÉRATIONS		2014	2015	2016	UNITÉS
	Croissance du parc	Fonds propres	5,30	3,93	3,71	%
		Emprunts	52,63	62,79	59,98	%
		Subventions	42,07	33,28	36,31	%
		Montant moyen de fonds propres investis par logement neuf	6 730,23	8 684,64	7 939,37	€/logement
	Amélioration du parc	Fonds propres	24,87	13,05	14,29	%
		Emprunts	48,79	53,62	56,19	%
Subventions		26,34	33,32	29,52	%	

Le logement social représente un enjeu fort pour la ville de Paris, pour favoriser la mixité sociale. Aussi, le budget d'investissement de la ville de Paris, dédié au logement social, représente une part importante, pour produire 7 500 logements sociaux par an et 30 % de logements sociaux d'ici 2030. Paris Habitat, premier bailleur social de la capitale avec plus de 123 000 logements, bénéficie

ainsi de subventions importantes, dans le financement de ses opérations, pour produire entre 1 000 et 1 300 logements sociaux par an, sur un foncier rare et cher, 100 logements sociaux par an, et réhabiliter 2 500 logements par an, sur un patrimoine centenaire qui doit préserver son caractère historique.

ÉCO 1.5	TAUX DE VACANCE AU 31/12	2014	2015	2016	UNITÉS
	Total dont :	3,34	3,77	3,85	% du parc
	Moins de 3 mois en exploitation	1,19	1,19	1,33	% du parc
	Plus de 3 mois en exploitation	0,54	0,84	0,68	% du parc
	Taux de vacance technique (1)	1,61	1,74	1,83	% du parc
	Taux de logements neutralisés définitivement	0,30	0,26	0,04	% du parc

(1) Vacance technique : logements « hors exploitation », soit pour cause de travaux importants, soit en attente de vente ou de démolition (« logements neutralisés définitivement »).

ÉCO 2 - IMPACT ÉCONOMIQUE ET RELATIONS ÉQUILIBRÉES AUX FOURNISSEURS

Corr Art. R.225-105-1 : Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ; sous-traitance et fournisseurs.

ÉCO 2.1	RÉPARTITION DE LA VALEUR CRÉÉE PAR L'ACTIVITÉ : MONTANTS VERSÉS, PAR CATÉGORIE DE PARTIES PRENANTES	2014	2015	2016	UNITÉS
	Salariés	147 701	148 910	148 017	k€
	Fournisseurs et prestataires	777 514	926 527	958 924	k€
	Administrations fiscales	111 980	112 989	111 822	k€
	Banques	58 178	55 770	47 476	k€
	Actionnaires	NA	NA	NA	k€
	État (Cotisations à des fins redistributives)	5 949	15 186	20 469	k€

Le poste « État (cotisation à des fins redistributives) » contient la cotisation CGLLS (Caisse de garantie du logement locatif social) pour 20 469 k€, et il n'y a aucune charges de mutualisation en 2016.

Le produit de mutualisation que Paris Habitat a perçu en 2016 est de 4 267 k€, il n'apparaît pas dans les calculs ci-dessus.

ÉCO 2.2		2014	2015	2016	UNITÉS
	HEURES D'INSERTION GÉNÉRÉES PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	216 830	287 717	311 191	heures

On observe une augmentation du total d'heures d'insertion réalisées entre 2015 et 2016 (+23 474 h).

Sur les 311 191 heures d'insertion générées dans la politique d'achat :

- 178 285 heures sont directes (57,29 %) : marchés d'exploitation, portage de courses (FAL), chantiers d'insertion, emplois d'avenir
- 132 906 heures (42,71 %) sont indirectes : marchés d'investissement en construction et en réhabilitation comportant des clauses sociales.

On constate donc une augmentation de la part des achats directs d'insertion, grâce notamment à la hausse du volume des marchés d'exploitation attribués à des SIAE, Structure d'insertion par l'activité économique (+21 042 h). En 2016, Paris Habitat a travaillé en interne sur l'élaboration d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, qui sera adopté par le conseil d'administration en 2017 et permettra de structurer et définir des objectifs d'insertion plus ambitieux.

ÉCO 2.3	NOMBRE ET TYPOLOGIE DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES	2014	2015	2016	UNITÉS
	Nombre de fournisseurs et prestataires	2 934	2 168	2 288	entreprises
	Part d'entreprises locales*	63,02	69,05	69,54	%

Le nombre de fournisseurs et prestataires comprend les fournisseurs réels, avec lesquels Paris Habitat entretient une relation de paiement d'une prestation (hors tribunaux, service des impôts, associations et amicales de locataires...).

* Entreprises dont l'adresse de facturation est située à Paris et en petite couronne (75, 92, 93, 94).

ÉCO 2.4	2014	2015	2016	UNITÉS
	DÉLAI MOYEN DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	-	-	26
Part de factures payées dans les délais (facultatif)			NA	%

En 2016, la mise en place de nouveaux outils et une évolution du périmètre de calcul, permettent de mieux tracer les factures. En effet, le délai de règlement fournisseur se définit comme étant le nombre de jours s'écoulant entre la réception de la facture et la date de l'émission du règlement. Les années antérieures, le délai n'était pas mesurable, du fait d'une méconnaissance

de la date d'arrivée de la facture. Le délai ne pouvait être calculé qu'à partir de la date d'émission de la facture, allongeant donc considérablement le délai de règlement. Dorénavant, les calculs se basent sur la date de réception de la facture, les délais sont justes et sont calculés sur 92 % du périmètre total des factures fournisseurs.

ÉCO A - POLITIQUE ET PRATIQUES D'ACHATS RESPONSABLES

L'Office a engagé différentes actions pour intégrer des notions de performance responsable dans ses pratiques d'achats :

1. Pour préserver l'environnement :

- La politique vis à vis de nos fournisseurs (cf. ENV B), la signature de la charte bois qui engage les fournisseurs, les partenaires et Paris Habitat; pour les marchés d'exploitation de chauffage : mise en œuvre d'une clause d'intéressement à l'atteinte d'un objectif de consommation (partage entre Paris Habitat et les prestataires des économies comme des excès de consommation d'énergie).
- Achat d'énergie verte : suite à l'annonce de la disparition des tarifs réglementés d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2015, Paris Habitat a conclu un marché relatif à la fourniture et l'acheminement de ses équipements collectifs (électricité des parties communes, des ascenseurs, de son siège...).
- Réemploi des matériaux et déchets de chantier : dans le cadre de la loi du 17/08/2015 sur la transition énergétique, une clause au cahier des charges stipule le réemploi des matériaux issus de la démolition. Testée sur la Caserne de Reuilly, cette démarche a vocation à se généraliser éventuellement sur les autres opérations de travaux.

2. Pour favoriser l'insertion :

- pour les marchés de travaux (construction et réhabilitation) : clauses d'insertion dans tous les cahiers des charges (dans les marchés de nettoyage : critère de sélection des offres avec une forte pondération sur l'insertion) (cf. ECO 2.2)
- Le recours au secteur protégé (handicap) s'est également développé, permettant un taux d'emploi, direct et indirect, de 6 %.

3. Pour une responsabilité économique :

- Une approche en coût global : les réflexions menées en 2014 sur les achats en coûts complets ont conduit à la notification de deux marchés afin d'obtenir des avantages en termes de réduction des délais de passation et d'exécution, de maîtrise des coûts, de performances énergétiques exceptionnelles (au regard de celles obtenues dans les marchés classiques), et d'innovation

architecturale ou technique, permettant d'obtenir une meilleure qualité du bâtiment et plus de confort pour les locataires.

- Un accès facilité aux TPE et PME par une simplification des procédures : 76 % de TPE et 62 % de PME sont ainsi sollicitées par l'Office.

4. Pour renforcer ou simplifier les relations avec nos fournisseurs et partenaires :

- Évaluation des fournisseurs (SEPF), Charte relations fournisseurs et Charte de bonne conduite pour les entreprises en réhabilitation.
- Loyauté des pratiques et éthique dans les affaires : charte de déontologie élaborée en 2016 pour adoption en 2017.
- Dématérialisation des procédures : dématérialisation du processus relatif à la Commission d'appel d'offres avec la mise à disposition des administrateurs du dossier de consultation des entreprises (DCE) dans son intégralité via des outils dédiés et la mise à disposition de tablettes aux membres de la CAO, e-attestations et déclaration unique des entreprises.

5. Schéma des achats responsables :

Après une analyse des pratiques d'achat au sein de Paris Habitat, le schéma permet de déterminer les enjeux et fixe des objectifs et des actions à mener. Le schéma, plus qu'une obligation légale, doit servir d'outil à la mise en œuvre des engagements pris par Paris Habitat et apporte une vision stratégique de l'achat au sein de l'Office. Le schéma des achats responsables, dont le travail a démarré fin 2015, qui a fait l'objet d'un travail collaboratif avec des directions transverses en 2016, sera finalisé en 2017.

RAISONS D'OMISSION :

- Information temporairement non collectée ou non consolidée
- NA Information non applicable
- # L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

HR – VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs ci-dessous renvoient notamment aux indicateurs des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) portant sur les ressources humaines et les droits de l'Homme, et aux Questions Centrales de la norme ISO 26000 sur les « Droits de l'Homme » et les « Relations et conditions de travail ». Ils s'inscrivent dans les Finalités 1

(Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations) et 5 (Epanouissement de tous les êtres humains) du Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux. Les correspondances avec l'article R225-105-1 du Code de Commerce, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

HR 1 – ÉQUITÉ D'ACCÈS ET DE CONDITIONS D'EMPLOI

Corr Art. R.225-105-1: Emploi (répartition de l'effectif, rémunérations) ; Égalité de traitement (égalité femmes-hommes; handicap).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPE D'EMPLOI (EFFECTIFS EN MOYENNE ANNUELLE)		2014	2015	2016	UNITÉS	
HR 1.1	CDI	92,93	91,93	94,26	% des ETP	
	CDD (Hors CDD de remplacement)	7,07	8,07	6,07	% des ETP	
	Interim	NA	NA	NA	% des ETP	
	Contrats spécifiques	Contrats aidés (contrat d'avenir, CUI-CAE, etc.)	32,00	31,00	15,58	salariés
		Contrats d'apprentissage / de professionnalisation	90,00	127,00	121,00	salariés
Stagiaires		73,00	66,00	50,00	stagiaires	

L'effectif total moyen est en baisse relativement significative du fait de la diminution du nombre de CDD (contrats d'avenir, de surcroît d'activité) et du nombre de stagiaires.

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR ÂGE, PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE AU 31/12		2014		2015		2016		UNITÉS		
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
HR 1.2	Âge	Nombre de salariés en CDI		1 196	1 485	1 180	1 469	1 182	1 467	salariés
		< 25 ans	1	0	1	1	0	0	% des salariés	
		25-55 ans	35	43	35	43	35	42	% des salariés	
		> 55 ans	9	12	9	12	9	13	% des salariés	
Catégories	Ouvriers de maintenance / personnel	0	1	0	1	0	1	% des salariés		
	Personnel de proximité / Gardiens	20	22	20	21	20	21	% des salariés		
	Employés administratifs / Employés	2	1	1	0	1	0	% des salariés		
	Agents de maîtrise	8	16	8	16	9	16	% des salariés		
	Cadres	14	16	14	16	13	17	% des salariés		
	Directeurs et cadres dirigeants (hors mandataires sociaux)	1	0	1	0	1	0	% des salariés		

Ces chiffres traduisent la stabilité de l'effectif en CDI, avec une répartition entre les différentes catégories sociales strictement identique à l'année dernière. Seul un léger vieillissement de la population salariée peut être observé.

CONTRIBUTION À L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		2014	2015	2016	UNITÉS
HR 1.3	Travailleurs handicapés employés durant l'année	125	130	130	salariés
	Équivalent en ETP	NA	NA	NA	ETP
	Montant des contrats auprès d'établissements spécialisés d'aide par le travail	52	38	38	k€
	Compensation versée à l'AGEFIPH*	0	0	-	k€

Le volume de travailleurs handicapés reste stable. Nous remplissons en intégralité notre obligation d'emploi à hauteur de 6% de l'effectif total en ce domaine, au travers de l'emploi direct et indirect (recours à des ESAT [Établissements et services d'aide par le travail] ou EA [Établissements adaptés]).

* Si l'obligation d'emploi n'est pas remplie par les éléments ci-dessus.

☑	RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES MOYENNES, PAR SEXE ET CATÉGORIE (1)	2014		2015		2016		UNITÉS
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
HR 1.4	Ouvriers de maintenance / personnel de service	28,10	27,10	17,10	17,40	19,30	17,50	k€
	Personnel de proximité / Gardiens	26,30	27,30	24,70	24,70	24,60	24,50	k€
	Employés administratifs / Employés et Ouvriers	15,80	16,30	25,20	19,80	17,50	16,20	k€
	Agents de maîtrise	32,20	29,10	32,40	28,40	26,90	22,90	k€
	Cadres	54,20	48,10	55,50	53,90	45,80	45,60	k€
	Directeurs et cadres dirigeants (hors mandataires sociaux)	119,50	120,42	121,50	122,40	123,00	123,50	k€

Ces chiffres attestent que l'évolution des rémunérations reste contenue et ce, quelque, soient les catégories professionnelles. La baisse des rémunérations sur les populations employés administratifs et ouvriers, agents de maîtrise, et cadres, s'explique par des départs (en retraite notamment) sur ces profils.

(1) Salaire brut annuel moyen (dont ancienneté) + primes de vacances + toutes autres primes directement liées à la performance ou à l'activité du salarié (primes d'objectifs, astreintes, audits internes...). Sont exclues les primes exceptionnelles de type départ à la retraite, médaille du travail, licenciements...

☑	ÉCART DE RÉMUNÉRATIONS (1)	2014	2015	2016	UNITÉS
HR 1.5	Rémunération médiane	28	28	27	k€
	Ratio entre les 5 plus élevés et les 5 plus faibles	8	8	8	

En complément de l'indicateur précédent, l'écart entre les salaires les plus faibles et les salaires les plus élevés est strictement identique à l'année précédente.

(1) Salaire brut annuel moyen (dont ancienneté) + primes de vacances + toutes autres primes directement liées à la performance ou à l'activité du salarié (primes d'objectifs, astreintes, audits internes...). Sont exclues les primes exceptionnelles de type départ à la retraite, médaille du travail, licenciements...

	2014	2015	2016	UNITÉS	
HR 1.6	AVANTAGES SOCIAUX FINANCÉS PAR L'EMPLOYEUR (2)	6,76	7,71	8,61	% de la masse salariale
	Autres avantages sociaux				

Le volume des avantages sociaux financés par l'entreprise est en augmentation du fait de la forte hausse de l'abondement dont ont bénéficié les salariés, qui ont choisi de placer le montant de leur prime d'intéressement sur le plan d'épargne entreprise.

(2) Avantages sociaux pris en compte : Retraite supplémentaire + Part patronale des tickets restaurants + Montant de l'intéressement et/ou montant de la participation + Montant de l'abondement dans le cadre du Plan d'Épargne Salarial + Montant de la part de la mutuelle prise en charge par l'organisme.

HR 2 – EMPLOYABILITÉ ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Corr Art. R.225-105-1 : Formation (politique ; nombre d'heures).

☑	VOLUME ANNUEL DE FORMATION PAR CATÉGORIE DE SALARIÉS	2014		2015		2016		UNITÉS
		Nbre salariés	Nbre d'heures	Nbre salariés	Nbre d'heures	Nbre salariés	Nbre d'heures	
HR 2.1	Ouvriers de maintenance / personnel de service	9	970	0	0	12	126	
	Personnel de proximité / Gardiens	911	31295	925	26997	666	17671	
	Employés administratifs / Employés et Ouvriers	160	3682	56	1167	163	3532	
	Agents de maîtrise	444	9414	504	9141	191	3184	
	Cadres	632	13179	649	15307	448	9698	
	Directeurs et cadres dirigeants (hors mandataires sociaux)	NA	NA	9	164	2	32	

Le volume annuel de formations est en baisse du fait de l'investissement formation déjà important réalisé les années précédentes. L'augmentation significative du nombre d'employés administratifs et ouvriers formés est liée au renforcement des

formations en matière de sécurité et santé au travail pour ces personnels. À noter : les catégories retenues par EURHO-GR* ne correspondent pas à celles utilisées par Paris Habitat, qui se basent sur le bilan social et ses données réglementaires.

HR 2.2	ACCÈS À LA FORMATION (SALARIÉS EN CDI)	2014		2015		2016		UNITÉS
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	Part des salariés hommes et des salariées femmes ayant suivi au moins une formation au cours des 2 dernières années	155,43	159,26	107,46	107,22	86,21	80,16	% des salariés H/F

Paris Habitat mène une politique de formation soutenue depuis plusieurs années. De fait, le nombre de salariés formés décline légèrement pour l'année 2016 mais il reste important.

HR 2.3	RECRUTEMENT ET MOBILITÉ INTERNE	2014	2015	2016	UNITÉS
	Nombre de mobilités internes dans l'année	91	129	112	mobilités
	dont: Nombre de promotions internes dans l'année	61	67	65	promotions
	Total de postes pourvus dans l'année (recrutements externes + mobilités internes)	201	185	245	postes

Le nombre de mobilités internes et/ou de promotions reste important. Le volume des postes à pourvoir est en hausse essentiellement du fait des postes « gardiens ».

RAISONS D'OMISSION :

- Information temporairement non collectée ou non consolidée
- NA** Information non applicable
- #** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

HR 3 – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS

Corr Art. R.225-105-1 : Santé et sécurité ; absentéisme.

☑	TAUX D'ABSENTÉISME (% DES JOURS OUVRÉS)	2014	2015	2016	UNITÉS
HR 3.1	Taux d'absentéisme global	5,39	8,31	6,92	%
	Taux d'absentéisme dû aux AT/MP	0,95	0,58	0,68	%
	Nombre d'AT/MP reconnus dans l'année	101,00	170,00	131,00	AT/MP

Le nombre d'accidents de travail enregistré est en baisse (du fait de la réduction des accidents de trajets notamment) malgré un nombre de jours d'arrêts de travail en hausse.

Le taux d'absentéisme baisse globalement pour revenir à son niveau de 2014.

	2014	2015	2016	UNITÉS
HR 3.2				
CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR AU CE (% MASSE SALARIALE)	1,20	1,21	1,43	% de la masse salariale

Le volume des contributions versées au CE est stable car calculé en pourcentage de la masse salariale dont la croissance est maîtrisée.

HR A – PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET RISQUES PSYCHO-SOCIAUX ET PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

L'accord sur la pénibilité, conclu en 2012, définit un plan d'actions destiné à préserver la santé des salariés sur leur poste de travail. Les actions ont été poursuivies sur 2015 avec notamment l'aménagement des postes de travail, la formation des encadrants à la prévention des risques sociaux et à la promotion de la qualité de vie au travail, et la mise à disposition des salariés d'Équipements de protection individuelle (EPI), ou encore l'accompagnement des collaborateurs agressés par un cabinet spécialisé.

Par ailleurs, une semaine de la qualité de vie au travail, initiée en 2016, a été proposée aux collaborateurs, leur offrant ainsi la possibilité de participer à un challenge pédestre, à des ateliers de gestion du stress, gymnastique ou nutrition. Elle promeut ainsi des démarches préventives des risques psychosociaux pour améliorer la qualité de vie au travail.

HR B – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Paris Habitat propose de nombreuses dispositions spécifiques relatives au temps de travail, permettant un équilibre vie professionnelle-vie personnelle : des plages horaires mobiles (choix libre des heures d'entrée et de sortie sur ces périodes) pour le personnel administratif, report d'heures lissé sur un trimestre, dispositions particulières pour les femmes enceintes (réduction de 3/4 h du temps de travail à partir du 4^e mois, 1 h au 5^e mois et 2 h à partir du 7^e mois, heures rémunérées et cumulables), aménagement des horaires les deux premières semaines d'une reprise de travail suite à un arrêt supérieur à 4 mois. Jour enfant malade (6 à 12 jours d'absence autorisée payée), don de jour de repos (accord du 20/11/2012) au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise qui assume la charge d'un enfant mineur victime d'une affliction grave, autorisation d'absence de rentrée scolaire (autorisation d'absence de 4h), congés supplémentaires en sus des 34 jours de congés et des 22 jours de RTT (chaque salarié bénéficie d'un jour ouvré pour toute semaine prise en dehors des périodes scolaires, ils sont plafonnés à 5) ou encore compte épargne temps avec abondement de l'entreprise.

Des dispositions à destination des plus de 60 ans sont également prévues : Une journée rémunérée pour examen médical pour tous les salariés âgés de 60 ans ou +, aménagement spécifique du temps partiel pour les salariés âgés qui le souhaitent : 80 % rémunérés 90 % - accord du 1/07/2013, possibilité pour les salariés de 58 ans et plus de demander à travailler sur 4 jours ½ tout en étant payé à temps plein grâce à la pose d'un demi CA ou RTT toutes les semaines).

GOV – GOUVERNANCE ET RELATIONS AUX PARTIES PRENANTES

Les indicateurs ci-dessous renvoient aux exigences sur la « Gouvernance » et « L'implication des parties prenantes » des lignes directrices du GRI, ainsi qu'aux principes fondamentaux et à la question centrale « Gouvernance » de la norme ISO 26000. Le principe de dialogue avec les parties

prenantes est également au fondement des Agendas 21 locaux. Les correspondances avec l'article R225-105-1 du Code de Commerce, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

GOV 1 - INSTANCES DE DÉCISION ET SYSTÈMES DE MANAGEMENT

ÉVALUATIONS / CERTIFICATIONS DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT			
GOV 1.1	Certification / évaluation 1	Champ	Système de management de la qualité
		Nom de la certification / de l'évaluation	ISO 9001
		Périmètre	Toutes les activités de Paris Habitat.
		Année d'obtention (ou de la première évaluation) / année du dernier renouvellement (ou dernière évaluation)	Obtention en 2014 et année du dernier renouvellement en janvier 2017
	Certification / évaluation 2	Champ	Système de management énergétique
		Nom de la certification / de l'évaluation	ISO 50001
		Périmètre	Toutes les activités et patrimoine de Paris Habitat
		Année d'obtention (ou de la première évaluation) / année du dernier renouvellement (ou dernière évaluation)	Obtention en 2016
	Certification / évaluation 1	Champ	Système de management environnementales des opérations - chantier propre - système de management responsable
		Nom de la certification / de l'évaluation	NF HABITAT HQE
		Périmètre	Construction et réhabilitation
		Année d'obtention (ou de la première évaluation) / année du dernier renouvellement (ou dernière évaluation)	1- Système de Management Environnemental des Opérations : Audit d'admission 2015 - Audit de suivi n°1 : 2016 2- Système de Management Responsable : Audit d'admission 2016

PARITÉ DANS LES INSTANCES DIRIGEANTES		2014	2015	2016	UNITÉS
GOV 1.2	Part de femmes en comité de direction	40,00	40,00	33,33	%
	Part de femmes dans le Directoire	NA	NA	NA	%
	Part de femmes en Conseil d'Administration ou de Surveillance	40,74	40,74	37,04	%

Le CODIR était composé de 16 personnes dont 4 femmes jusqu'en octobre 2016. A compter de cette date, une nouvelle instance animée par le nouveau directeur général, Stéphane Dauphin, a été créée : le Comité exécutif (COMEX), dédiée au pilotage stratégique. Au 31/12/2016, il était constitué de 3 personnes, dont 1 femme. Au 01/01/2017, il est passé à 4 personnes, avec l'arrivée d'une femme, constituant ainsi un COMEX complètement paritaire avec

la présence de 2 femmes sur 4. Un nouvel organe de décision appelé les « Réunions de directeurs » a été mis en place au 31 décembre 2016. Les directeurs étaient 26 dont 9 femmes. Le bureau du Conseil d'administration qui se réunit tous les 2 mois (le Conseil d'administration se réunit 4 fois par an) est, quant à lui, composé de 7 personnes dont 2 femmes.

GOV 2 – RELATIONS AUX PARTIES PRENANTES ET PRISES EN COMPTE DE LEURS INTÉRÊTS

Corr. Art. R.225-105-1 : Conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ; Actions de partenariat ou de mécénat ; Relations sociales.

GOV 2.1	SATISFACTION DES LOCATAIRES	2014	2015	2016	UNITÉS
	Date des trois dernières enquêtes	2014	2015	2016	
	Taux de satisfaction globale*	79	83	79	%

Dans l'ensemble, la plupart des résultats de l'enquête de satisfaction 2016 sont en consolidation ou amélioration même si des marges de progrès, déjà connus, subsistent (accueil, propreté des parties communes...). Le recul de la satisfaction globale cette année, est aussi lié au niveau d'exigence croissant des locataires et à la campagne médiatique ayant entouré Paris Habitat en 2016 (des locataires ayant même abordé ce point avec les enquêteurs). La ville de Paris nous avait fixé un objectif de satisfaction globale pour 2016 et pour 2020 dans le cadre de la Charte d'objectifs de

moyens conclue avec elle. Ces objectifs sont en cours de révision pour être mieux corrélés à la réalité de la dynamique de satisfaction de nos locataires.

* D'après les réponses à la question : Quel est, de manière générale, votre niveau de satisfaction à l'égard de votre bailleur ? Réponses possibles : tout à fait satisfait, plutôt satisfait, plutôt pas satisfait, pas du tout satisfait, ne sait pas.

GOV 2.2	SATISFACTION DES SALARIÉS	2014	2015	2016	UNITÉS
	Date des trois dernières enquêtes	2014	2015	2016	
	Taux de satisfaction globale	NA	NA	NA	%

Nous n'avons pas effectué d'enquête auprès des salariés au titre de l'année 2016.

GOV 2.3		2014	2015	2016	UNITÉS
	NOMBRE DE CONVENTIONS ACTIVES AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES	195	151	129	conventions

En 2016, 129 conventions ont été signées et réalisées avec des associations par Paris Habitat. La Fondation de Paris Habitat, créée en février 2016, pour soutenir les projets favorisant la réussite de la jeunesse, a parallèlement conclu des conventions avec des associations (cf. SOC 3.2). Ainsi, 95 projets ont été soutenus auprès de 55 associations différentes, dont 7 Clubs de prévention.

RAISONS D'OMISSION :

- Information temporairement non collectée ou non consolidée
- NA** Information non applicable
- #** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

GOV A - ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE À TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISME

En 2016, Paris Habitat a poursuivi sa mobilisation dans des domaines déjà identifiés en matière d'éthique et de déontologie :

1. Poursuite de l'obligation de lutte contre le travail dissimulé avec la vérification des documents et attestations réglementaires sur E-attestations, vérification au stade de la candidature de l'attestation sur l'honneur qui engage l'entreprise ou le sous-traitant au respect des obligations en matière d'égalité professionnelle.

2. En matière de protection des données personnelles et confidentielles, le personnel continue à être sensibilisé aux grands principes de la loi « Informatique et Libertés », avec une présence régulière de la Correspondante informatique et libertés (CIL) sur différents domaines à travers son blog, ses contrôles et audits ou les vidéos de sensibilisation. Ainsi la CIL continue d'instruire des demandes de droit d'accès aux données personnelles et des demandes de droit d'opposition. Des audits « informatique et libertés » sont toujours réalisés régulièrement en vue de pérenniser les bonnes pratiques et poursuivre les actions issues du « pack de conformité logement social ». Un audit sécurité exhaustif des systèmes d'information réalisé en 2015 a permis d'établir en 2016 un plan d'actions priorisé permettant de garantir la sécurité des données avec un renforcement des consignes de sécurité, compte tenu de l'accroissement des attaques informatiques. Un certain nombre d'actions techniques ont été mises en œuvre dès le 1^{er} semestre 2016, suivies par un important travail de rédaction de la documentation et des procédures associés (tels que la politique générale de sécurité du système d'information, politique générale de protection des données, politique de sécurité physiques des sites et locaux administratifs, nouvelle charte informatique...).

Le 14 avril 2016, le parlement européen a approuvé le projet de Règlement européen relatif à la protection des données des personnes physiques et à la libre circulation de ces données (RGPD). Ce nouveau règlement européen vise 3 objectifs principaux :

- Renforcer les droits des personnes, notamment par l'information transparente de l'usage des données, la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures.
- Responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants).
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

La CIL de Paris Habitat s'est mis en ordre de marche afin d'anticiper les nouvelles obligations issues de ce règlement européen, notamment : organisation de réunions avec le groupe « logement social » de l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP) afin de rédiger et adopter des livrables dédiés aux bailleurs sociaux (mention d'information, clauses marchés publics...); rédaction pour Paris Habitat de la documentation en lien avec la sécurité informatique

(procédure de suivi en cas de violation de données, procédure d'analyse de risque et d'impact sur les données personnelles; actions de sensibilisation et de communication).

3. Pour aller plus loin en matière de déontologie et d'éthique dans nos pratiques, en 2016, un travail a été engagé avec nos parties prenantes :

- Élaboration d'une charte de déontologie, accompagnée de la désignation d'un déontologue (effectifs en 2017);
- Projet de mise en place un comité d'éthique inter bailleurs pour identifier de manière collégiale les situations particulières soumises par chaque déontologue;
- Désignation de 3 administrateurs siégeant au comité d'audit et de rémunération (relatif à la rémunération de l'encadrement);
- Projet de mise en place d'un dispositif d'alerte interne en lien avec la charte de déontologie et les obligations issues de la Loi Sapin 2;
- Actualisation en cours de la cartographie des risques
- Organisation de formations et sensibilisation des directeurs, représentants du personnel et des administrateurs en 2017;
- Transparence des prises de décision grâce à la mise en place d'un accès aux délibérations du Conseil d'administration, à l'ensemble des collaborateurs.

4. Le chantier relatif aux achats responsables a été également engagé en 2016, de manière transversal, qui aboutira à la mise en place d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, qui définira notamment les relations de l'Office avec ses fournisseurs (cf. ECO A).

5. En matière de prévention des discriminations, Paris Habitat veille à l'égalité d'accès à l'embauche en tant que signataire de la charte de la diversité depuis 2007 (cf. HR 1 et 2) et veille à l'égalité d'accès au logement, au travers de sa charte d'attribution du 18 juin 2015, d'un travail engagé sur la mise en place de dossiers anonymes en Commission d'attribution des logements (intégré dans le règlement intérieur de la commission d'attributions) et sur la cotation des demandes de logements, en matière de mutations.

GOV B - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Paris Habitat est un groupe composé de Paris Habitat et ses filiales (Aximo, L'Habitation Comfortable, la coopérative Coop Habitat Métropole,) et, depuis 2016, une fondation d'entreprise. (voir rapport annuel 2016.parishabitat.fr et GOV 1.2) Pour sécuriser et fluidifier ses prises de décision, Paris Habitat a mis en place un certain nombre d'instances de décision collégiales et transverses fin 2012 pour définir la stratégie globale et décliner les orientations et objectifs spécifiques (comités : d'investissement, qualité, d'audit interne, d'exploitation, de politique technique et patrimoniale, d'engagement ...). Les instances de gouvernance ont été renouvelées en 2016. Mise en place du COMEX et d'une réunion des directeurs (cf. GOV 1.2).

GOV C – RELATIONS AUX COLLECTIVITÉS ET IMPLICATION DANS LES POLITIQUES LOCALES

En tant qu'établissement public local à caractère industriel et commercial, rattaché à la Ville de Paris, la moitié des membres du Conseil d'administration est désignée par celle-ci et le Président en est un représentant. Au-delà de ce cadre institutionnel et réglementaire, Paris Habitat est dans une relation de concertation permanente et contractuelle avec la ville qui développe une politique de l'Habitat très volontariste. Une charte d'objectifs et de moyens qui définit les engagements entre la Ville de Paris et Paris Habitat a été approuvée par le conseil d'administration en décembre 2016.

GOV D – RELATIONS ET COOPÉRATION AVEC LES LOCATAIRES ET LEURS REPRÉSENTANTS

Dispositifs de concertation :

Le nouveau plan de concertation locative confirme et renforce trois périmètres géographiques ainsi que les thèmes et les modalités de la concertation, en les actualisant ou en les enrichissant des pratiques découlant de sa mise en œuvre :

- Au niveau du patrimoine, le Conseil de concertation locative patrimoine (CCLP) est le lieu de la négociation des accords collectifs et thèmes concernant l'ensemble des locataires.
- Au niveau de l'agence, le Conseil de concertation locative d'agence (CCLA) rassemble l'ensemble des associations, amicales et groupements locaux présents sur le périmètre d'une agence.
- Au niveau du groupe immobilier, le Conseil de concertation locative locale (CCLL) rassemble les associations, amicales et groupements d'un ensemble immobilier.

En complément de ces dispositifs formalisés, le plan de concertation locative prévoit que la concertation locale s'organise sous forme de réunions de concertation locale (RCL). Il s'agit de réunions de concertation des habitants adaptées le cas échéant aux contextes spécifiques tels que la requalification ou la réhabilitation.

Recueil de satisfaction et des attentes :

Les attentes des locataires ont été recueillies en 2016, de manière globale et ciblée (voir rapport annuel 2016. parishabitat.fr). Les résultats de l'enquête 2016 ont été présentés devant différentes parties prenantes et notamment les locataires, au travers du Conseil de Concertation Locative Patrimoniale (CCLP) du 30 janvier 2017. Ils vont également être présentés par les équipes des agences, aux représentants des locataires dans le cadre des CCLL, les 11 890 locataires répondants permettent en effet d'avoir des résultats par résidence immobilière. Chaque agence travaille également à l'actualisation de son projet d'agence sur la base des résultats de l'enquête et des attentes et préconisations des locataires qui seront recueillies en CCLL.

GOV E – DIALOGUE SOCIAL ET PRISE EN COMPTE DES ATTENTES DES SALARIÉS

Il n'existe pas d'enquête à périodicité définie auprès des salariés. Une enquête interne a été menée en 2013, autour de 80 questions. Des marges de progrès avaient été identifiées et des actions ont été mises en œuvre pour y répondre.

En 2016, les négociations courantes ont été assurées : NAO, Négociation annuelle obligatoire (voir rapport annuel 2016.parishabitat.fr).

Deux négociations ont ainsi été menées au cours de l'année : la négociation annuelle obligatoire sur les salaires et sur les conditions de travail et la négociation relative à l'accord gardiens. Aucune de ces deux négociations n'a abouti à un accord formalisé.

Conception graphique et direction artistique
ba-ba (www.angeliqueblanchard.com)

Impression
ACI

ISSN 2552-7606

RCS Paris 344 810 825

Document édité par le service Communication
et le service RSE et partenariats de Paris Habitat





PARIS HABITAT
21 BIS, RUE CLAUDE-BERNARD
75253 PARIS CEDEX 05
TÉL. 01 71 37 00 00

PARISHABITAT.FR



L'INTÉGRALITÉ DU RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR
WWW.RAPPORTANNUEL2016.PARISHABITAT.FR

DELPHIS
HABITAT  INNOVATION